

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JANVIER 2021

COMPTE – RENDU

Présents : Michel JOUBERT, Gérard GROS, Corinne GONCALVES, Jean-Paul BRINGER, Thierry MOURGUES, Jérôme BAY, Philippe MEYZONET, Michel CHAPUIS, Michel BEGON, Jean-Luc BORIE, Corinne BRINGER, Brigitte FROMAGET-HERITIER, Frédéric GIMBERT, Roland GOBET, Sandra LOMBARDY, Roland LONJON, Patrick NAVARRE, Marielle ROCHER, Jean-Benoît GIRODET, Marc GIRAUD.

Excusés: Brigitte BENAT, Laurent WAUQUIEZ, Laurent DUPLOMB.

Services : Stéphane GRANET, Claude GOUTALAND, Nicole JAMMES, Jean-Jacques BOULON, Laurence ROMEAS, Annick SABATIER, Fanny PRADINES.

ATTRACTIVITÉ – TOURISME

➤ Poursuite de la transformation de L'Hôtel Dieu / Hôtel des Lumières seconde phase – Diaporama présenté en séance

Position des élus :

➤ Le bureau est favorable à cette poursuite.

Élu référent : Corinne GONCALVES

Suivi : Emmanuel BOYER

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET TERRITORIAL

➤ Dossier Gorges de l'Arzon

CONTEXTE

L'étude autour du projet des Gorges de l'Arzon, initié par la commune de St Pierre Duchamp, arrive à son terme. La valorisation de ce site passe par plusieurs enjeux forts, importants pour la population et offrant une image « Tourisme durable » à la collectivité.

DESCRIPTIF DE LA SITUATION (situation/problème)

Si en terme d'étude, la commande initiale avait été orientée vers une base ludique dans un écrin naturel, les oppositions au projet ont obligé les collectivités partenaires à revoir leur copie.

La création d'un comité de pilotage élargi a permis de renouer le dialogue avec une population très soucieuse de la préservation d'un éco système. Aucune remise en question du développement économique du territoire qui découlerait de ce projet est faite, mais une méfiance vis à vis d'une artificialisation de la nature est avancée. Après plusieurs concertations, la rédaction de fiches actions, certaines amorces au projet font consensus. Elles dépendent principalement de la commune et sont des préalables forts avant tout développement de site.

ANALYSE DES SOLUTIONS ENVISAGÉES (avantages, inconvénients, impacts)

1 - L'enjeu environnemental : la commune de Saint-Pierre est compétente sur la mise en place de règles quant au respect du site sur un volet environnemental, enjeu fort et richesse du projet.

Le premier travail de la commune sera de supprimer le trafic motorisé, les décharges sauvages et remettre en état la source de la Bergue.

2 - Parallèlement, la reprise de l'auberge apparaît également comme un point de départ à tout projet. Ce sera depuis cet équipement que les visiteurs accéderont aux Gorges. La possibilité de louer des équipements sportifs (VTT AE, cartes...) et de se restaurer en feront un élément central.

3- La communauté d'agglomération du Puy, quant à elle, peut d'ores et déjà accompagner la commune dans la mise en place de certaines actions touristiques. Le site représente une des seules bases de Haute-Loire identifiée comme « zone noire », c'est à dire sans aucune pollution lumineuse. L'idée pourrait alors être de créer une base d'observation des étoiles (en lien avec Orion) et une carte d'observation des étoiles.

De plus, la commune dispose d'un circuit des légendes (mis en place par la CC de l'Emblavez) et qui retrace plusieurs légendes de la commune mais communes à bien des lieux de Haute-Loire. Le cheminement n'est pas des plus aisés (broussailles, pierres) mais le mobilier d'interprétation est encore de bonne qualité.

Il s'agit de refaire de la signalétique et de communiquer plus largement. L'idée d'une « chasse au trésor » familiale pourrait également s'intégrer dans ce contexte.

4 – Des installations Land Art permettraient de créer un circuit artistique en lien avec la faune et la flore à l'image de sculptures tressées en roseau ou autres médiums.

5 – Un mobilier original viendrait ponctuer les différents circuits (tables, bancs, visées...)

6 – Une carte de site permettrait de l'identifier et de le mettre en valeur ses richesses. Regroupant les chemins PR, les circuits VTT, les circuits équestres, le circuit des légendes, le circuit land Art, elle permettrait également d'apporter des informations sur l'histoire du site (très ancrée localement) et sur la faune et la flore. Le château de l'Arzon possède lui aussi une histoire importante.

L'idée n'est pas de suraménager le site d'autant plus que le zonage Natura 2000 ne s'y prête pas.

Le souhait local est plutôt de valoriser les richesses de la commune. L'opportunité est donnée à l'agglomération de se positionner en matière de développement touristique durable, d'une part, mais également en terme d'accompagnement dans un projet touristique, certes d'une ambition mesurée, mais attractif pour une clientèle familiale ou sportive en quête de tranquillité, gratuité et dépaysement.

Ceci est le premier jalon à un développement qui pourra se prolonger vers d'autres aménagements dans les années à venir.

ÉCHÉANCIER

2021 ?

FINANCEMENTS

Communication, signalétique, Land art, petits aménagements :

Coût : 20 000 € environ pour 2021 pour l'Agglo

Région : 30 %

Leader : (jusqu'à 36 %)

Commune

Agglo

L'avis du bureau est sollicité sur :

- **l'accompagnement de la commune de St Pierre Duchamp dans la mise en place d'aménagements touristiques légers.**

- **La création d'un pôle « Nature » identifié par le biais d'une communication dédiée.**

Position des élus : Les élus sont favorables à ce projet porté par la commune et à son accompagnement technique et financier par la Communauté d'agglomération.

Élu référent : Corinne GONCALVES

Suivi : Sophie MEYER